



Sommaire

1 - Approbation des procès-verbaux des réunions des Comités Syndicaux des 7 et 27 septembre 2021	1406
2 - Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Destination Baie de Somme ».....	1406
3 – Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme	1407
4 – Participation financière 2022 des communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte	1410
5 – Dotation Globale de Fonctionnement – Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique – Modalités de versement.....	1411
8- Budget 2021 – Décision modificative n° 3.....	1413
9 – Taxe de séjour : projets retenus – Montant du plafond de remboursement par commune – Budget Principal.....	1415
10- Gestion du personnel.....	1416
11 – Grand-Laviers – Projet d'acquisition des terrains de l'ancien Golf d'Abbeville	1419
12 – Digue des 104 épis – Signature d'une convention de coopération « public-public ».....	1419
13 – ZAC du Moulinet – Centre culturel - Protocole transactionnel	1420
14 – Ault - Aménagement des espaces publics du front de mer	1420
15 – Le Crotoy – Convention technique et avenant au marché	1422
16 – Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel – Gestion des flux et valorisation des paysages – Signatures de conventions avec la commune	1423
17- ZAC frange nord de Quend – Protocole, promesses de vente, convention de financement et avenants.....	1424
18 – PAPI et systèmes d'endiguement – Conventions de partenariat et approbation de plans de financement.....	1427
19 – Plan Vélo Baie de Somme – Acquisitions, avenants	1430
1. Acquisitions foncières	1430
2. Marché relatif à la réalisation d'infrastructures cyclables : avenant n°1 au lot n°1 « VRD et signalisation - zone 1 ».....	1430
3. Marché relatif à la réalisation d'infrastructures cyclables : avenant n°1 au lot n°2 « Fourniture et pose de passerelles et garde corps bois - zone 1 ».....	1431
4. Marché relatif à la réalisation d'infrastructures cyclables : avenant n°1 au lot n°3 « aménagements paysagers, clôtures et mobilier zone 1 »	1431
5. Avenant n°1 au marché concernant la réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'Authie communes de Quend (80) et Conchil-le-Temple (62)	1432
20 – Opérations d'environnement	1432
21 - Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées - Magazine « Baie de Somme – Picardie maritime ».....	1436
22 – Maison de la Baie de Somme	1437

**Réunion du Comité Syndical
du 17 décembre 2021**

✓

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 22 novembre 2021 s'est réuni le vendredi 17 décembre 2021 à 11 Heures 00 à l'Entrepôt des Sels, à Saint-Valery-sur-Somme, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte.

Membres : 36

Présents : 28

Nombre de Votants : 27

Nombre de Voix : 46

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Zohra DARRAS

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire – Communauté d'Agglomération Baie de Somme + pouvoir de Monsieur Eddie FACQUE
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

MEMBRES SUPPLEANTS

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Arnaud BIHET (sup. Mme Martin)
- Madame Françoise RAGUENEAU (sup. M. Beauvarlet)

Représentants des Communes

- Madame Michèle SOHET (Favières), représente Monsieur Guy Taeck, Maire
- Monsieur Régis BRUNET, (Cayeux-sur-Mer), représente Monsieur Jean-Paul Lecomte, Maire
- Monsieur Alain NICQUET (Ault) représente Monsieur Laurent Cholet, Adjoint au Maire d'Ault
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)

Représentants des EPCI

- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, représente Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Julie VAST
- Madame Monique EVRARD
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame France FONGUEUSE
- Madame Nathalie TEMMERMANN

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, donne pouvoir à Monsieur Pascal Lefebvre
- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs, donne pouvoir à Monsieur Emmanuel Delahaye
- Madame Patricia POUPART, Vice-présidente de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Yann DUFOUR

- Monsieur Nicolas AUBERT
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'attractivité et du développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESIDENT
- Madame Valérie MONFLIER

Sont également excusés

- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des territoires" - Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjointe du Directeur Général Adjoint "Développement de la personne et des Territoires" - Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

Monsieur BAILLET présente les excuses de Monsieur HAUSSOULIER qui ne pourra pas présider le Comité Syndical. Il indique que le Président lui a demandé de présider la séance.

1 - Approbation des procès-verbaux des réunions des Comités Syndicaux des 7 et 27 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les procès-verbaux des réunions des Comités Syndicaux des 7 et 27 septembre 2021.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

2 - Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Destination Baie de Somme »

Le 8 juin dernier, vous m'avez mandaté pour préparer, exécuter tous les actes administratifs nécessaires à la prise d'effet de cette Régie à compter du 1er janvier 2022, ainsi qu'à solliciter le Préfet afin qu'il puisse prendre l'Arrêté Préfectoral de création de la régie.

Or, les services de la Préfecture nous ont indiqué qu'aucun arrêté ne devait être pris pour créer la régie et que seule la modification des statuts du Syndicat Mixte en date du 28 octobre 2021, dans laquelle figurait la création de la Régie Personnalisée Destination Baie de Somme, suffisait.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter juridiquement la création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Destination Baie de Somme » conformément aux dispositions de l'article R 2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 28 octobre 2021 ainsi que sa prise d'effet comptable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

3 – Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme

Syndicat Mixte

1. Marché de travaux concernant la restauration des prés de l'étang au sein du marais de la Maye (5 lots)

Il s'agit d'un marché pour la réalisation de travaux concernant la restauration naturelle des prés de l'Etang au sein du marais de la Maye, propriété du Conservatoire du Littoral d'une surface totale de 25 Hectares.

Sa durée est de 1 an à compter de sa notification. Le coût total des travaux est estimé à 193 000 € HT.

Cette opération est financée à hauteur de :

- 40 % par l'Agence de l'Eau,
- 40 % par le Conservatoire du Littoral
- 20 % par la dotation du Conseil Départemental de la Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de travaux concernant la restauration des prés de l'étang au sein du marais de la Maye, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

2. Accord cadre à bons de commande concernant l'extraction, le transport et la mise en œuvre de matériaux pour la gestion du littoral des Bas-Champs

Il s'agit d'un marché relatif à l'extraction, le transport et la mise en œuvre de matériaux pour la gestion du littoral des Bas-Champs.

Son montant est estimé à un maximum de 2 000 000 € HT sur une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation, l'accord-cadre à bons de commande concernant des prestations d'extraction, le transport et la mise en œuvre de matériaux pour la gestion du Littoral des Bas-Champs, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

3. Marché de travaux pour l'aménagement de la Galiote à Mers-les-Bains (80)

Il s'agit d'un marché qui avait été lancé pour la réalisation de l'aménagement de la Galiote. Son montant s'élève à 1 800 000,00 € HT.

Pour rappel, le lot 1 a été attribué à l'entreprise STPA pour un montant de 1 421 603,13 € HT.

Le lot 2 a été attribué à l'entreprise TRANCART ESPACES VERTS pour un montant de 203 975,54 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les marchés concernant l'aménagement de La Galloie à Mers-les-Bains (80), ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

DESTINATION BAIE DE SOMME

4. Accord cadre à bons de commande concernant des prestations de greenkeeping, d'entretien de pelouses et de mise à disposition de matériel avec entretien

Un marché a été lancé pour la réalisation de prestations de greenkeeping, d'entretien de pelouses et de mise à disposition de matériel avec entretien.

Sa durée est de 1 an reconductible trois fois un an, soit une durée totale de quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour pour analyser les offres. Une seule offre a été réceptionnée. Celle de l'Entreprise ID VERDE pour un montant total de 288 352,88 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant la réalisation de prestations de greenkeeping, d'entretien de pelouses et de mise à disposition de matériel avec entretien, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

5. Accord-cadre à bons de commande concernant la sécurisation et transport de fonds et gestion de caisse

Il s'agit d'un marché relatif à la sécurisation et transport de fonds et gestion de caisse.

Son montant maximum est de 50 000 € HT par an, soit 150 000 € HT pour trois ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à bons de commande concernant la sécurisation et transport de fonds et gestion de caisse, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

6. Travaux de restructuration de l'Aquaclub : lot n° 17 : Toboggans

Afin d'anticiper une éventuelle défaillance du titulaire actuel du lot 17 : toboggans, il est nécessaire de relancer une consultation pour les travaux relatifs à ce lot.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec négociation conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R 2123-1 2^e à R 2123-7 du Code de la Commande Publique.

Le montant des travaux est estimé à 150 000 € HT. La durée du marché est de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation, le marché relatif au lot 17 : toboggans ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

7. Travaux de restructuration de l'Aquaclub de Dune - Avenants aux marchés

L'ensemble de ces avenants représente une plus-value de 445 508,36 € HT.

Les prestations complémentaires portent principalement sur :

- le coût supplémentaire de la basse vie liée à l'allongement des travaux (56 000 € HT) ;
- des nouvelles normes relatives au traitement de l'eau de la piscine qui nous conduisent à changer des pompes (64 000 € HT) ;
- l'impossibilité de vider le bassin nordique la nuit et donc la nécessité d'une bâche (25 000 € HT) ;
- l'amélioration de la gestion des accès des différents espaces par la pose de plusieurs tripodes (89 000 € HT) ;
- l'amélioration de la gestion des entrées et des casiers par un logiciel plus performant (47 000 € HT).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour pour donner un avis quant à la passation des avenants dont le pourcentage est supérieur à 5 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble des avenants et a autorisé le Président à les signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme

8. Relance du marché de prestations complémentaires de frais de santé pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme

Une consultation a été lancée pour la réalisation de prestations complémentaires de frais de santé pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme.

Suite à l'analyse des offres, il a été proposé d'attribuer le marché à MUTUALE la Mutuelle Familiale sise à la Chaussée Saint Victor (41) pour un montant de 35 500 € par an, soit 106 500 € sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de prestations complémentaires de frais de santé pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard / Destination Baie de Somme.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

9. Accord-cadre à marchés subséquents (multi-attributaires) - Impression sur tous supports et livraison pour le Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme

Un marché a été lancé pour la réalisation d'impression sur tous supports pour le Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme.

Son montant maximum est de 65 000 € HT par an, soit 195 000 € HT pour trois ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre à marchés subséquents (multi-attributaires) - Impression sur tous supports et livraison pour le Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

4 – Participation financière 2022 des communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte

Le Vice-Président a rappelé que, le 11 juin 2018, les EPCI ont adhéré au Syndicat Mixte pour lui transférer tout ou partie de leur compétence en matière de protection contre les inondations.

Afin de permettre au Syndicat Mixte de continuer son action dans le cadre de la préparation du Budget 2022, le Vice-Président a proposé de maintenir :

- les participations financières des communes, comme prévu lors du Comité Syndical du 10 décembre 2015, au montant des contributions appelées depuis l'année 2015 ;
- un acompte correspondant à 80 % du montant prévisionnel des dépenses affectées au transfert de compétence, étant précisé que le solde de la contribution 2022 sera arrêté à la fin du 1^{er} semestre 2023 après établissement d'un décompte définitif.

Il a rappelé que ces participations figurent dans les tableaux joints dont vous avez pu prendre connaissance :

COMMUNES	CONTRIBUTION 2015 à 2021	CONTRIBUTION PROPOSEE pour 2022	
	en €	en €	évolution en %
Ault	12 646 €	12 646 €	0,00%
Boismont	2 178 €	2 178 €	0,00%
Cayeux-sur-Mer	22 227 €	22 227 €	0,00%
Le Crotoy	20 530 €	20 530 €	0,00%
Estreboeul	1 640 €	1 640 €	0,00%
Favières	2 528 €	2 528 €	0,00%
Fort-Mahon	22 246 €	22 246 €	0,00%
Lanchères	3 552 €	3 552 €	0,00%
Mers-les-Bains	22 283 €	22 283 €	0,00%
Noyelles-sur-Mer	3 950 €	3 950 €	0,00%
Pendé	3 681 €	3 681 €	0,00%
Ponhoile	2 544 €	2 544 €	0,00%
Quend	16 892 €	16 892 €	0,00%
Saigneville	1 192 €	1 192 €	0,00%
St-Quentin-en-Tourmont	1 759 €	1 759 €	0,00%
Saint-Quentin-la-Motte	2 661 €	2 661 €	0,00%
Saint-Valery-sur-Somme	15 118 €	15 118 €	0,00%
Woignarue	3 951 €	3 951 €	0,00%
TOTAL	161 578 €	161 578 €	0,00%

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES MEMBRES
Pas d'augmentation de la contribution des communes

Acompte contribution 2022	
Com d'agglomération Baie de Somme	142 462 €
Com de Com Pontrieux-Marquenterre	147 875 €
Com de Com des Villes Sœurs	70 125 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le maintien de la participation financière des communes et d'appeler un acompte aux EPCI pour l'année 2022.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

5 – Dotation Globale de Fonctionnement – Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique – Modalités de versement

Le Vice-Président a informé les élus que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement s'est élevé à 1 038 357 € pour l'année 2020.

Comme chaque année, il a été proposé aux élus de reverser, à chaque Commune concernée, 94,5 % du montant cette dotation, à savoir **981 250 €**.

Pour mémoire :

COMMUNES	Montant perçu en 2020	Montant à reverser en 2021
AULT	61 151 €	57 788 €
BOISMONT	6 227 €	5 885 €
CAYEUX SUR MER	139 793 €	132 104 €
LE CROTOY	129 106 €	122 005 €
ESTREBOEUF	19 590 €	18 513 €
FAVIERES	12 624 €	11 930 €
FORT MAHON PLAGE	251 767 €	237 920 €
LANCHERES	14 766 €	13 954 €
MERS LES BAINS	86 335 €	81 587 €
NOYELLES SUR MER	5 585 €	5 278 €
PENDE	7 489 €	7 077 €
PONTHOILE	8 190 €	7 740 €
QUEND	182 196 €	172 175 €
SAIGNEVILLE	43 €	41 €
ST QUENTIN EN TOURMONT	22 601 €	21 358 €
ST QUENTIN LAMOTTE	1 431 €	1 352 €
ST VALERY S/SOMME	59 988 €	56 689 €
WOIGNARUE	29 475 €	27 854 €
TOTAL	1 038 357 €	981 250 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les montants de la dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique à répartir entre les communes et a autorisé le Président à effectuer les mandatements correspondants.

*Collège des Membres du Département : 21
 Collège des Membres des EPCI : 10
 Collège des Membres des Communes : 15*

6 – Remboursement échéance prêt – Financement des 24 épis

Le Vice-Président a rappelé que le Syndicat Mixte a été amené à souscrire deux emprunts pour assurer le financement des travaux des 24 épis.

Pour information, la huitième échéance du prêt a été payée le 15 novembre 2021.

Conformément à notre convention financière avec les EPCI, il a été proposé aux élus d'appeler le remboursement auprès de :

- la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, pour un montant de 107 037,22 € ;
- la Communauté de Communes des Villes Sœurs, pour un montant de 23 144,32 € ;

Pour l'ASA des Bas-Champs, sa contribution s'élève à 32 545,40 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital, à l'indemnité de remboursement anticipé et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondant en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts et de l'indemnité de remboursement anticipé.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

7 – Propriétés du Syndicat Mixte – Remboursement des taxes foncières

Cette année, le montant des taxes foncières s'est élevé à 108 445 €.

Sur cette somme, 15 709 € sont remboursés par la Société Pierre & Vacances, dans le cadre de notre bail commercial avec le Groupe Pierre & Vacances et 60 524 € par la Régie de Destination Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire supporter, par la régie de Destination Baie de Somme, le remboursement de la taxe foncière 2021 des différents sites dont elle est gestionnaire pour un montant fixé à 60 524 € par la société Pierre et Vacances, le remboursement de la taxe foncière pour 15 709 €.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

8- Budget 2021 – Décision modificative n° 3

1 - Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 3^{ème}Décision Modificative :

A – PAPI :

Suite à l'octroi d'une aide par l'Etat d'un montant de 560 000€ TTC, soit 173 395 € supplémentaires par rapport à la convention initiale et 173 125 € par le Conseil Départemental de la Seine-Maritime, il est nécessaire d'inscrire ces montants complémentaires au Budget du Syndicat Mixte.

B – Autres opérations d'investissement :

Le montant des travaux de l'Aire de stationnement paysagère de la Galiote » a augmenté. Il est donc nécessaire d'inscrire les montants correspondants au Budget du Syndicat Mixte soit 103 993,30 €.

C – Dépenses de fonctionnement :

1 – Pour permettre au Président de procéder au remboursement de la totalité des dépenses de promotion touristique aux communes, il a été proposé une inscription supplémentaire au Budget du Syndicat Mixte de 41 500 € et le solde de reprises de subventions pour un montant de 350 €.

2 – Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire : 1ère Décision modificative

A – Pour permettre de comptabiliser la totalité des dotations aux amortissements de 2021, il est nécessaire de procéder à une inscription complémentaire de 1 500,00 €.

B – Pour permettre de comptabiliser la totalité des reprises sur subventions de 2021, il est nécessaire de procéder à une inscription complémentaire de 5,00 €.

C – Pour permettre de disposer des inscriptions budgétaires suffisantes pour procéder au remboursement des frais de personnel (salaires et charges sociales) du Syndicat Mixte à hauteur des recettes transférées du Budget Principal, il a été proposé l'inscription complémentaire de 30 000 €

D – Pour permettre de lancer une étude paysagère d'un montant de 28 000 € TTC, dans le cadre du nouveau plan de gestion du Parc, nous envisageons l'inscription budgétaire complémentaire.

3 - Budget annexe « Zac du Royon » : 1ère Décision modificative

La situation difficile que connaît le Groupe Pierre & Vacances à cause du COVID n'a pas permis de signer la promesse de vente des terrains destinés à la construction des 110 nouveaux logements à Belle Dune. Cette signature n'interviendra pas d'ici la fin de l'année 2021.

Par conséquent, il a été proposé de supprimer l'inscription budgétaire liée à l'acompte d'un montant de 810 000 € que le groupe Pierre & Vacances aurait payé à la signature de la promesse de vente et d'augmenter d'autant le montant des stocks d'en-cours.

4 - Budget « Destination Baie de Somme » : 2ème Décision modificative

Suite au paiement des avances financières sur les marchés la réhabilitation de l'Aquaclub et la création du Bassin de nage mais également à la passation d'avenants, il est nécessaire de procéder à des inscriptions budgétaires supplémentaires pour un montant de **1 964 033,61 €**

Le financement des travaux de réhabilitation de l'Aquaclub est assuré par des inscriptions budgétaires complémentaires **pour un montant 2 416 284,86 €**

De plus, le prêt pour la ligne de Trésorerie permettant de payer les dépenses de l'opération de réhabilitation de l'Aquaclub et de création du Bassin de nage pour un montant de **2 000 000,00 €** a été renouvelé

Suite à la liquidation de la société anglaise Driveline Golf, il est nécessaire de constater la perte irrécouvrable de nos créances pour montant global de 30 396,01 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

9 – Taxe de séjour : projets retenus – Montant du plafond de remboursement par commune – Budget Principal

Le Vice-président a informé que les membres du Bureau du 6 décembre dernier ont examiné et retenu une liste des projets pour la promotion touristique des communes pouvant être pris en charge par le Syndicat Mixte.

Comme chaque année, le montant de ces dépenses correspond à 75 % des montants perçus.

**Plafond de remboursement des dépenses éligibles 2021
réparti par Commune**

	Montant du plafond de dépenses à rembourser en 2021
AULT	47 703,66 €
BOISMONT	6 214,56 €
CAYEUX SUR MER	77 408,45 €
LE CROTOY	223 291,38 €
ESTREBOEUF	25 109,14 €
FAVIERES	27 656,60 €
FORT MAHON PLAGE	193 932,89 €
LANCHERES	10 616,41 €
MERS LES BAINS	108 747,86 €
NOYELLES/MER	25 483,89 €
PENDE	16 638,73 €
PONTHOILE	12 830,95 €
QUEND	278 716,49 €
SAIGNEVILLE	5 584,49 €
ST QUENTIN EN TOURMONT	75 719,45 €
ST QUENTIN LAMOTTE	3 746,75 €
ST VALERY/SOMME	153 243,71 €
WOIGNARUE	9 813,20 €
TOTAL	1 302 458,59 €

Il a été proposé d'affecter au Budget Annexe « Gestion du Plan Vélo », le montant correspondant à 9,5 % de cette collecte, ce qui, pour l'année 2021, s'élève à 164 978,09 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- *d'adopter les projets de promotion touristique validés par le Bureau du 6 décembre 2021 qui ont été consultables en séance ;*
- *d'adopter le montant maximal des dépenses de promotion touristique pouvant être remboursé à chaque commune sur la collecte de la taxe de séjour 2021 ;*
- *d'autoriser le Président à procéder, sur présentation des justificatifs, au remboursement des dépenses de promotion touristique payées par les communes à jour dans le paiement de leurs contributions et de leurs autres dettes au Syndicat Mixte, et de réserver le montant non remboursé en fin d'année à chaque commune, en le rattachant aux dépenses de l'exercice 2021, pour permettre de le verser sur l'année 2022 ;*
- *d'adopter le montant de la collecte de la taxe de séjour affectée au budget annexe « Gestion du plan vélo » pour 164 978,09 € et autorise le Président à procéder à son mandatement sur le Budget principal ;*

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

10- Gestion du personnel

Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale)

1. Convention de mise à disposition du Directeur Général des Services du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard par le Conseil Départemental de la Somme

Le Département de la Somme met à la disposition du Syndicat Mixte à hauteur de 100 % Bruno DALLE qui assure les fonctions de Directeur Général des Services.

De son côté, le Syndicat Mixte rembourse au Département 100 % du montant total de la rémunération. La période actuelle de mise à disposition de 3 ans prend fin au 31 décembre 2021, une nouvelle convention doit donc être signée. Elle prendra effet à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans. Elle pourra être renouvelée pour une même durée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ce principe de la mise à disposition du Directeur Général des Services au profit de du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard à hauteur de 100 % de son temps de travail et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Monsieur Baillet remercie Monsieur Bruno DALLE pour le travail fourni pendant ces années.

2. Modification du temps de travail

La loi sur la transformation de la Fonction Publique (article 47) impose aux Collectivités Territoriales d'annualiser le temps de travail de leurs agents sur une base de 1607 Heures au plus tard au 1er janvier 2022.

Actuellement, les agents bénéficient de RTT répartis de la manière suivante: 19 jours (18 jours + 1 jour de solidarité) et 4 jours exceptionnels soit 23 jours.

La durée annuelle du travail est donc bien de 1607 Heures.

Cependant, une proratisation des 4 jours exceptionnels devra être faite pour les agents à temps partiel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'acter le principe que la durée annuelle du travail est bien de 1607 heures ainsi que la nécessité de procéder à la proratisation des 4 jours exceptionnels pour les agents à temps partiel.

3- Modification du tableau des effectifs

Suite à des mouvements de personnel et à des avancements d'échelon, il a été proposé de modifier le tableau des effectifs dont les élus ont pu prendre connaissance dans le rapport présenté en séance.

➤ Création d'un poste d'Adjoint Technique agent d'entretien milieux naturels

Pour rappel, lors de notre réunion du Comité Syndical en date du 8 juillet 2019, les Elus ont acté le principe de solliciter l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour se faire financer l'entretien écologique des Milieux Naturels et faire face à l'augmentation des surfaces à entretenir qui sont passées en 10 ans de 1 675 hectares à 2035 hectares, soit 360 hectares en plus. A l'époque, la subvention envisagée était de 150 000 € sur trois ans (2020-2021-2022). Il s'avère que le Syndicat Mixte a obtenu une subvention plus élevée représentant 295 000 € sur trois ans (2021-2021-2022).

C'est pourquoi, afin de renforcer l'équipe d'entretien des Milieux Naturels suite à des reprises en gestion de terrains complémentaires du Conservatoire du Littoral et grâce aux financements complémentaires de l'Agence de l'Eau, il a été proposé de créer un poste d'Adjoint Technique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification du tableau des effectifs et a autorisé le Président à créer un poste d'Adjoint Technique.

Destination Baie de Somme

4- Etat récapitulatif des mouvements de poste des salariés de la régie Destination Baie de Somme pour l'année 2021

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

SYNDICAT MIXTE DESTINATION BAIE DE SOMME

5- Versement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise

La Société EDENRED doit rembourser au Syndicat Mixte la quote-part du montant global des tickets restaurant perdus ou périmés pour le Syndicat Mixte et pour la régie Destination Baie de Somme.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces sommes doivent être versées au Comité d'Entreprise.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président, à verser les sommes qui seront reçues pour le Syndicat Mixte et pour la régie Destination Baie de Somme au Comité d'Entreprise.

6-Valeur faciale des Tickets Restaurants et dématérialisation

Pour rappel, la valeur faciale du ticket restaurant est de 6,10 euros depuis sa mise en place en 1993, dont 60 % sont à la charge de la collectivité (3,66 euros).

50 agents du Syndicat Mixte et 20 salariés de Destination Baie de Somme sont concernés par l'attribution des titres restaurant.

Il a été rappelé que les salariés de Destination Baie de Somme ayant un local de restauration sur le lieu de travail ont la possibilité de se restaurer pour 4 € (plat + café) et ne bénéficient donc pas de tickets restaurant.

Le Vice-président a indiqué que si les Elus en sont d'accord, le Syndicat Mixte souhaite faire évoluer la valeur faciale des titres restaurants à hauteur de 8 euros.

La participation de la collectivité passerait donc à 4,80 euros soit un coût total supplémentaire de 16 000 €/an.

Enfin, pour faciliter la réception et l'utilisation des titres restaurant, le Syndicat Mixte souhaite doter les agents et les salariés d'une carte à puce prépayée et rechargeable nominative (utilisable dans les mêmes terminaux que les cartes bancaires).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de fixer la valeur faciale du ticket restaurant à 8 € et d'approuver la mise en place de la dématérialisation des tickets restaurants à compter du 1^{er} janvier 2022.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

11 – Grand-Laviers – Projet d'acquisition des terrains de l'ancien Golf d'Abbeville

La Communauté d'Agglomération Baie de Somme, en partenariat avec notre Syndicat Mixte, souhaiterait la réouverture du Golf de Grand-Laviers. C'est effectivement un équipement incontournable dans le développement et l'attractivité du territoire Abbeville Baie de Somme.

Le Syndicat Mixte est déjà propriétaire du Golf de Belle-Dune. Ce projet pourrait venir compléter l'offre golfique sur la Côte.

Une opportunité s'offre actuellement pour des terrains d'une superficie de 19ha 83a 00ca.

Cet ensemble immobilier a été estimé par le Service des Domaines à 204 090 €.

L'actuel propriétaire (la SCI SANNIER) accepterait de vendre les parcelles au prix de 7 500 €/ha, soit 148 725 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la promesse de vente par devant Maîtres De Visme Priez et Butel ainsi que d'engager les dépenses correspondantes et de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Somme.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

Monsieur TONOLLI considère que cette constitution de réserve foncière est une bonne opportunité et que l'on peut imaginer de rouvrir un jour cet équipement.

12 – Digue des 104 épis – Signature d'une convention de coopération « public-public »

Suite à l'étude réalisée par l'AMEVA dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI, il a été acté le principe de conclure une convention entre notre Syndicat Mixte et l'ASA. En effet, avant la loi GEMAPI, l'ASA était compétente pour intervenir sur les Bas-Champs. Désormais, cette mission revient au Syndicat Mixte, autorité Gémapienne.

Cette convention a vocation à sécuriser l'intervention de l'ASA dans le cadre des travaux du cordon de galets et des 104 épis jusqu'à l'obtention de l'autorisation du Système d'endiguement des Bas-Champs.

Il est important de rappeler que la convention définit également les travaux d'entretien réalisés par l'ASA (visites techniques approfondies, réfection du revêtement d'usure béton des épis doubles, suivi et mis en place des rechargements de galets, transport, suivi et mise en œuvre des matériaux) et les conditions du remboursement des frais

exposés par l'ASA pour réaliser ces travaux d'entretien qui sont financés par le Syndicat Mixte au travers des EPCI.

Ces frais seront remboursés par les EPCI au Syndicat Mixte selon la répartition suivante :

- 68/104 pour la Communauté d'Agglomération Baie de Somme
- 36/104 pour la Communauté de Communes des Villes-Sœurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 27 voix pour et 2 abstentions (Eddie Facque 2 voix, Marcel Le Moigne 2 voix) d'approuver la convention de coopération « Public-Public », et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 6

Monsieur LE MOIGNE rappelle aux Elus que la Communauté de Communes ne reproche rien au travail qui est réalisé par le Syndicat Mixte.

13 – ZAC du Moulinet – Centre culturel - Protocole transactionnel

Pour mémoire, le Syndicat Mixte a attribué le lot n°1 « Gros Œuvre » au Groupe LHOTELLIER BATIMENT (LBA) pour un montant de 598 493,42 € HT.

Différents aléas dans l'exécution des travaux ont donné lieu à 14 semaines de retard.

Ce délai a donc engendré un recalage global du planning avec les autres intervenants des marchés de construction du Centre Culturel et représente des pénalités d'un montant de 98 660 € HT.

Aux termes de concessions réciproques, il a été convenu de conclure un protocole transactionnel avec la société LBA, afin d'être indemnisé à hauteur de 38 000 € HT.

La société LBA a proposé une réfaction de prix de l'esthétique des dallages de 15 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le protocole transactionnel entre le Syndicat Mixte et la société LBA, et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

14 – Ault - Aménagement des espaces publics du front de mer

1. Marché de travaux concernant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du Centre-Bourg d'AULT (80) - Avenant n°1 au lot 2 : Voirie Centre Bourg

Un marché de travaux a été conclu avec EUROVIA PICARDIE et EIFFAGE ROUTE NORD EST, pour un montant initial de 1 631 910,08 €HT, soit 1 958 292,10 € TTC.

A la demande de la Ville d'Ault, il est nécessaire d'apporter des changements et des ajustements (modification, rectifications de quantités et création de nouveaux prix) au projet initial qui amènent une plus-value totale de 160 972,37 €HT.

Suite au présent avenant n°1, le marché est porté à la somme de 1 584 298,39 €HT soit 1 901 158,07 € TTC, soit une augmentation de 11,31 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot 2 et a autorisé le Président à le signer.

2. Marché de travaux concernant l'aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du Centre-Bourg d'AULT (80) - Avenant n°1 au lot 3 : Voirie Front de Mer

Un marché de travaux a été conclu avec le groupement de sociétés constitué d'EUROVIA/EIFFAGE avec EUROVIA mandataire pour un montant initial de 1 077 234,93 €HT, soit 1 292 681,92 €TTC.

A la demande de la Ville d'Ault, des aménagements complémentaires sont à réaliser sur le secteur de la rue Jamart et du Square des Bessaints qui conduisent à une plus-value totale de 17 575,70 € HT.

Le montant total du présent avenant n°1 représente une plus-value de 165 257,93 € HT soit 198 309,52 € TTC, soit une augmentation de 15,34 % par rapport au montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer cet avenant n°1 au lot 3.

3. Aménagement des espaces publics du front de mer, de l'esplanade du casino et du centre-bourg d'AULT (80) - Avenant n°2 au lot 1 : Assainissement

Un Marché de travaux a été conclu avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST pour un montant initial de 733 299,65 € HT.

Suite à une problématique de livraison des matières premières et afin d'améliorer la gestion hydraulique dans la Grande Rue, il a été nécessaire de créer des regards avaloirs pour un montant total de 31 157,50 € HT, soit + 37 389,00 € TTC, soit une augmentation de 3,74 % par rapport au montant initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 au lot 1 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

Monsieur LEMOIGNE indique que ces avenants font suite à des demandes de travaux supplémentaires par la commune d'Ault.

15 – Le Crotoy – Convention technique et avenir au marché

1. Aménagements de traverse d'agglomération - Signature d'une convention technique avec le Conseil Départemental de la Somme

Le Syndicat Mixte a réalisé une aire de rupture de charge de 117 places ainsi qu'une voie nouvelle qui se raccorde au giratoire existant sur la Route Départementale n°4.

Le Conseil départemental de la Somme, gestionnaire de ce giratoire, a préconisé sa reconfiguration afin de renforcer la sécurité.

La signature d'une convention est nécessaire afin de définir les modalités d'intervention de chacun.

Le Syndicat Mixte est donc autorisé à réaliser sur la RD 4, l'aménagement du giratoire. Il en assure à ses frais, l'entretien, la maintenance (entretien des pavés et nettoyage des parterres en sable) à l'exception, bien sur, de la structure de chaussée de la Route Départementale à la charge du Département.

Il est important de noter que ces dépenses d'entretien à la charge du Syndicat Mixte seront financées par la Commune du Crotoy par l'intermédiaire d'une convention financière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention technique relative aux Aménagements de traverse d'agglomération sur la Commune de Le Crotoy et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

2. Aménagement du Quartier Nord au Crotoy - Avenir n°2 au lot 1 « VRD »

L'avenant n° 2 concerne des prestations supplémentaires liées à des surcoûts durant la crise sanitaire du COVID-19 mais également à des plus-values (dépose et repose de glissières, terrassements sur le giratoire existant, bassin supplémentaire...) et des moins-values relatives à des reprofilages de chaussées.

Le marché est porté à la somme de 685 779,75 €HT, soit 822 935,40 € TTC, soit une augmentation d'environ 19,40 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au lot 1 : VRD relatif au

marché de travaux d'aménagement du Quartier Nord au Crotoy et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

16 – Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel – Gestion des flux et valorisation des paysages – Signatures de conventions avec la commune

Dans le cadre de l'opération Grand Site, une troisième tranche de travaux est en cours de mise en œuvre pour la gestion des flux et la valorisation des paysages à l'échelle du secteur du Hourdel. Cette dernière est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, et avec la participation financière de la Commune.

Celle-ci vient compléter l'aménagement du parking des Argousiers (2017 - 80 VL) et de la Saulaie (2019 - 40 VL - 17 CC).

Dont le programme de travaux est le suivant :

1. le report de la desserte du parking des Dunes en dehors du hameau du Hourdel, en vu de supprimer les flux de transit vers ce parking ;
2. la reconversion en voie verte de l'actuelle desserte du parking des Dunes, dans la continuité des aménagements réalisés sur la route blanche en 2017 (voie verte) ;
3. l'aménagement du carrefour en entrée du hameau pour permettre une gestion différenciée des flux notamment en pic de fréquentation ;
4. l'aménagement d'une rampe d'accès pour la création d'un délestage en entrée du hameau en pic de fréquentation. Une convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte au profit de la Commune de Cayeux-sur-Mer d'une partie de la parcelle A n° 1114 (propriété du Syndicat Mixte) doit être signée.

Pour mémoire, le programme de l'opération intègre la suppression du stationnement public (70 places) sur le port de pêche en vue de lui rendre sa vocation première (espace dédié aux activités de pêche, dont stationnement des professionnels, et nautiques) et ouvrir ainsi les perspectives visuelles sur l'estuaire de la Somme.

En contrepartie, la Commune de Cayeux-sur-Mer a sollicité le Syndicat Mixte en vue de l'instauration à son profit, du stationnement payant sur le parking des Dunes, d'une capacité de 155 VL, propriété du Syndicat Mixte, aujourd'hui utilisé dans sa majeure partie par les camping-caristes.

Sur le principe, rendre payant les parkings semble intéressant pour une meilleure gestion des flux.

Par conséquent, une convention de gestion, en vue de la mise en œuvre du stationnement payant, doit être signée avec la

Commune. Il est convenu que les modalités de tarifications seront fixées avec le syndicat Mixte.

Il est convenu également que la commune s'engage à reverser annuellement, au Syndicat Mixte, 50 % des recettes nettes qui seront affectés à des opérations de gestion de maintenance des milieux naturels, des infrastructures dédiées au mode doux sur le territoire de la Commune de Cayeux-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise en œuvre du stationnement payant sur le parking des Dunes au Hourdel, ainsi que la mise à disposition par le Syndicat Mixte, au profit de la Commune de Cayeux-sur-Mer, d'une parcelle en entrée du hameau du Hourdel (section A numéro 1114 (P) pour l'organisation d'un délestage occasionnel pour véhicules légers, selon les modalités définies au travers de conventions et a autorisé le Président à les signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

17- ZAC frange nord de Quend – Protocole, promesses de vente, convention de financement et avenants

1. Protocole d'indemnisation amiable de garages

Dans le cadre de la ZAC Frange Nord de Quend, le Syndicat Mixte a notifié une offre d'indemnisation à Madame Marie-Christine DUC. Cette dernière l'a contestée devant le Juge de l'Expropriation.

Cependant, par courrier en date du 18 octobre 2021, Madame DUC a indiqué ne pas donner suite à la procédure.

Elle accepte donc l'offre d'indemnisation du Syndicat Mixte pour un montant total de 42 140 € (estimation des Domaines).

Cette acquisition est financée à hauteur de 100 % par la commune de Quend.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le protocole d'indemnisation et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

2. Promesse de vente avec le groupe COGEDIM

Le 8 juin 2021, le Syndicat Mixte a déclaré le promoteur COGEDIM lauréat de l'appel à projets de Quend. Les services du Syndicat Mixte ont donc travaillé avec le groupe COGEDIM sur une promesse de vente.

Les principales caractéristiques de cette promesse :

Le Syndicat Mixte s'est donc engagé à céder de droits à construire (surface de plancher) d'une superficie de l'ordre de 27 ares 06 centiares minimum à vocation de logements en accession et sociaux pour un prix « plancher » fixé à 736 000 €HT.

- le prix définitif sera fixé en fonction du nombre de mètres carrés au regard des permis de construire obtenus.
- le prix sera payé comptant à la signature de l'acte authentique à l'exception de 91 500 Euros HT correspondant au surcoût d'une éventuelle dépollution ou de fondations spéciales.

Les conditions suspensives et les conditions particulières sont reprises dans le présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les caractéristiques principales de la promesse de vente, et a autorisé le Président à signer cette promesse ainsi que toutes les pièces annexes y afférentes.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

3. Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrains

Le Vice-président a rappelé qu'à cette promesse de vente il fallait annexer le Cahier des Charges de Cession de Terrains. Ce dernier fixe les règles et les prescriptions qui s'imposeront à l'ensemble des acquéreurs, constructeurs et opérateurs au sein de la ZAC.

Le groupe Cogedim prévoit le dépôt des Permis de Construire des lots 3, 4 et 5 avant le 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les Cahiers des Charges de Cession de Terrains (CCCT) pour les lots 3, 4 et 5 ainsi que leurs annexes, le Cahier de Limites de Prestations Techniques, la fiche de lot, et la Charte chantier vert, et a autorisé le Président à signer l'ensemble de ces documents.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

4. Promesse de vente avec le Groupe Lenoir Hôtelier

Comme exposé précédemment, une promesse de vente va être signée avec le Groupe COGEDIM sur des terrains à bâtir au sein de l'emprise de la ZAC Frange Nord de Quend, à détacher d'un ensemble immobilier plus grand, propriété du Syndicat Mixte.

En parallèle des échanges ont eu lieu avec les porteurs de projet hôteliers.

Après négociations avec les différents candidats, la commune de Quend a décidé de retenir l'offre de Lenoir Berck Hôtels

(L.B.H.) pour un montant de 255 952,00 €. La surface totale vendue au Groupe Lenoir est de 2 764 m². Le projet prévoit la création d'un restaurant et d'un hôtel de 60 chambres.

Il est donc prévu de signer une promesse de vente en début d'année avec cet hôtelier avec un démarrage des constructions en novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la signature d'une promesse synallagmatique de vente avec le Groupe Lenoir Hôtelier et a autorisé le Président à la signer ainsi qu'à poursuivre les études nécessaires au bon déroulement de ce projet.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur VOLANT ne prend pas part au vote.

5. Convention de partenariat et de financement avec la Commune de Quend

Afin de réaliser la ZAC Frange Nord de Quend, la Commune et le Syndicat Mixte ont souhaité réaffirmer leurs intérêts et leur volonté commune de collaborer.

Il est convenu de conclure une convention de partenariat et de financement fixant les modalités selon lesquelles la Commune de Quend s'engage à subventionner la réalisation de la ZAC.

Pour la période 2021-2025, les dépenses prévisionnelles nécessaires à la réalisation de l'opération (acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre, travaux, frais divers...), hors impôts, assurances, frais de conduite d'opération (couverts par les charges de fonctionnement du Syndicat Mixte) sont estimées à hauteur de 4 250 647 €.

Pour rappel, les recettes vont provenir des cessions de charges foncières auprès des opérateurs immobiliers.

Par conséquent, le montant du déficit d'opération pour la période 2021-2025 à garantir par la Commune s'élève à 2 850 695,43 €.

La convention est conclue pour une durée déterminée soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat et de financement de la ZAC frange Nord et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

6. Accord-cadre mono-attributaire pour une mission de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère – Quartier de la Frange Nord à Quend - Avenant n°1

Un marché de prestations intellectuelles a été conclu avec le groupement EMMA BLANC PAYSAGE pour un montant DQE de 455 500,00 € HT.

Il nécessaire d'ajouter une mission d'analyse et de suivi des programmes immobiliers.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 15 400,00 € HT, soit 18 480,00 € TTC, soit une augmentation de 3,38 % environ par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif à l'accord cadre mono-attributaire pour une mission de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère – Quartier de la Frange Nord à Quend, et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

18 – PAPI et systèmes d'endiguement – Conventions de partenariat et approbation de plans de financement

1. Convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Somme

L'étude du PAPI BSA concerne plusieurs systèmes d'endiguement dont celui des Bas-Champs. Il fait également l'objet d'un projet de dépoldérisation au niveau de la ferme La Caroline porté par le Département de la Somme, compétent en matière de gestion portuaire.

Il consiste à créer un bassin dépoldérisé naturel destiné à générer des chasses hydrauliques dans le chenal du Hourdel.

Pour sa mise en œuvre, il est nécessaire de signer une convention avec le Département de la Somme afin de coordonner la réalisation des études techniques, environnementales, agricoles ainsi que les procédures réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au projet de dépoldérisation du Hourdel au lieu-dit de la ferme La Caroline en phase études et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

2. Conventions de mise à disposition et d'entretien de la digue Route Départementale 102 et de la porte à flots du courant à poissons

En matière de gestion des digues, il appartient aux autorités Gémapiennes de définir les systèmes d'endiguement. Cette mission revient donc au Syndicat Mixte.

Par conséquent, afin d'assurer la protection des biens et des personnes au sein du système d'endiguement des Bas-Champs, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition et de gestion de l'ouvrage pour la digue route départementale 102 appartenant au Département de la Somme.

Le Syndicat Mixte devra assurer l'entretien et la réparation et prendre toutes mesures à prévenir les inondations et les submersions marines.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les conventions relatives à la gestion de la digue route départementale 102, et à la porte à flots du courant à poissons et a autorisé le Président à les signer.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10*

3. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Avenant n°3 au Lot n°2 : Système d'endiguement Somme - Authie

Un marché d'ingénierie a été conclu avec l'entreprise ARTELIA pour un montant initial de 2 789 340 € HT.

L'avenant n° 3 concerne une mission complémentaire relative à la protection du front de mer du Crotoy intégrant le volet paysager de la Digue Jules Noiret.

Le périmètre de la mission concerne un linéaire de 1 030 m environ et une surface de 15 000 m² environ.

Des réunions complémentaires vont donc être à organiser.

Le montant de l'avenant 3 s'élève à **41 400 €HT** soit 49 680 € TTC soit une augmentation d'environ 1,48 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 relatif au marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°2 « Système d'endiguement Somme – Authie » et a autorisé le Président à le signer.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10*

4. Etudes préparatoires à la mise en place du PAPI 2 – Approbation du plan de financement

Le premier PAPI BSA s'achèvera en 2023. Il est donc nécessaire d'anticiper le papi 2 dès 2022.

Comme pour le premier PAPI, celui-ci sera présenté conjointement avec la CA2BM et devra répondre aux exigences suivantes :

- Mise aux normes du PAPI 2 au cahier des charges PAPI 3,
- Actualisation de certaines études
- Travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Coût estimé de l'action : 500 000 € TTC (300 000€ pour la partie Somme/Seine-Maritime et 200 000 € pour la partie Pas de Calais)		
Plan de financement PARTIE SOMME/SEINE-MARITIME (300 000€)	Taux	Valeur
MO Syndicat Mixte (dotation EPCI)	33,3 %	100 000
MO Syndicat Mixte (dotation CD80)	16,7%	50 000
ETAT (FPRNM)	50 %	150 000
Plan de financement PARTIE PAS DE CALAIS (200 000€)	Taux	Valeur
MO CA2BM	50 %	100 000 €
ETAT (FPRNM)	50 %	100 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif aux études préparatoires à la mise en place du PAPI 2 et a autorisé le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10*

5. Evolution des vallées secteur urbain – Etude technique et de maîtrise d'œuvre – Approbation du plan de financement et recherche des subventions

Les diagnostics et sondages conduits en 2015 sur la commune d'Ault ont mis en évidence le très mauvais état de la craie de la falaise dans le secteur "étendu" du Casino d'Ault.

Des études complémentaires de maîtrise d'œuvre vont donc être conduites par des experts en structure et en géotechnique.

Elles vont permettre de déterminer le programme d'aménagement futur.

Le plan de financement est le suivant :

Coût estimé de l'action : 120 000 € HT		
Plan de financement	Taux	Valeur
Financement MO Syndicat Mixte (Dotation CD80)	50 %	60 000 €
Financement Etat (AFITF)	50 %	60 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif à l'évolution des valleuses et a autorisé le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10*

19 – Plan Vélo Baie de Somme – Acquisitions, avenants

1. Acquisitions foncières

Le montant total des acquisitions s'élève à 17 575,98 € pour une superficie de 9 865 m².

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les actes authentiques de vente ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces acquisitions.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

2. Marché relatif à la réalisation d'infrastructures cyclables : avenant n°1 au lot n°1 « VRD et signalisation - zone 1 »

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise STPA pour un montant initial de 2 321 554,40 € HT.

Il est à noter que le montant de l'avenant n°1 porte sur une diminution de - 371 004,36 € HT, soit - 445 205,23 € TTC.

Les moins-values correspondent à des ajustements de structures de voiries.

Les plus-values correspondent elles à des demandes de travaux complémentaires par les exploitants agricoles mais également par les communes.

Suite à l'avenant n°1, le lot n°1 du marché est porté à la somme de 1 950 550,05 € HT soit 2 340 660,05 € TTC, soit une diminution d'environ - 19,98 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n°1 « VRD et signalisation - zone 1 » du marché de la réalisation d'infrastructures cyclables et a autorisé le Président à le signer.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

**3. Marché relatif à la réalisation d'infrastructures cyclables :
avenant n°1 au lot n°2 « Fourniture et pose de passerelles et
garde corps bois - zone 1 »**

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise MARCANTERRA pour un montant initial de 13 830,00 € HT.

Il s'agit d'une passerelle qui se situe le long de la RD 940 Tronçon Mers les bains /cayeux qui a du être renforcée pour permettre le passage des véhicules de + de 3,5 T ainsi que la pose de 3 barrières pivotantes pour empêcher l'accès aux engins agricoles.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 10 451,00 € HT, soit 12 541,20 € TTC soit une augmentation d'environ 75,57 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n°2 « fourniture et pose de passerelles et garde corps bois - zone 1 » du marché de la réalisation d'infrastructures cyclables et a autorisé le Président à le signer.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

**4. Marché relatif à la réalisation d'infrastructures cyclables :
avenant n°1 au lot n°3 « aménagements paysagers, clôtures et
mobilier zone 1 »**

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise TERSPECTIVE pour un montant initial de 130 176,60 € HT, soit 156 211,92 € TTC.

Il concerne des modifications de prestations en plus ou moins-values (terrassements complémentaires, remplacement de barrières herbagères des pâtures, création de noues supplémentaires pour gérer les eaux).

Il s'élève à 14 029,50 € HT soit une augmentation d'environ 10,77 % par rapport au marché initial

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n°3 « aménagements paysagers, clôtures et mobilier - zone 1 » du marché de la réalisation d'infrastructures cyclables et a autorisé le Président à le signer.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

5. Avenant n°1 au marché concernant la réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'Authie communes de Quend (80) et Conchil-le-Temple (62)

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise SAS ETGC pour un montant initial de 1 031 250,00 € HT.

Suite à une mise au point de la conception sur la dynamique de la passerelle, le groupement a dû adapter ses études afin de respecter les normes en vigueur et le niveau de confort souhaité.

Après concertation de la maîtrise d'œuvre, cela a conduit à l'ajout d'un lest supplémentaire en béton sur la passerelle.

Le montant de l'avenant est donc de 12 250,00€ HT, soit 14 700,00 € TTC soit une augmentation d'environ 1,19% par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif au marché la réalisation d'un ouvrage de franchissement de l'Authie communes de Quend (80) et Conchil le Temple (62) et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

20 – Opérations d'environnement

Terrains du Conservatoire du Littoral

1. Campagne de chasse 2021-2022 / Paiement des bracelets

Des bracelets chevreuils, sangliers et mouflons ont été attribués au Syndicat Mixte par la Fédération des Chasseurs de la Somme afin d'effectuer des prélèvements sur les terrains du Conservatoire du Littoral dont il est gestionnaire.

Le montant total à payer s'élève à 5 695,70 € dont 2 607,98 € de contribution territoriale à la charge du Syndicat Mixte.

En ce qui concerne les plans de chasse, il sera demandé aux sociétés de chasse communales de s'engager à rembourser, au Syndicat Mixte, l'intégralité du coût des bracelets (soit 1175,70 €).

Le montant total à la charge du Syndicat Mixte après remboursement auprès des Sociétés de chasse s'élève donc à 4 520,00 € (5695,90 € - 1175,70 €).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les dépenses relatives au paiement de la facture correspondant au prix des bracelets chevreuils, sangliers et mouflons ainsi qu'à émettre les factures correspondant aux remboursements des bracelets aux différentes Sociétés de chasse.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

Monsieur DALLE rappelle que, lors d'un précédent Comité Syndical, un rapport sur l'organisation des chasses avait été présenté.

2. Financement de la gestion courante du secteur Baie Sud

Dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence de l'Eau prévoyait une aide pour l'entretien écologique de Milieux Naturels sur la base d'un forfait de 750 €/ha. Cependant cette aide a été revue à la baisse et sera dorénavant de 400 €/ha.

Le dispositif est déjà actif sur la Basse Vallée de la Somme et la Vallée de la Maye. Il permet de récupérer une participation financière de 98 000 €/an pendant 3 ans. Je vous propose de solliciter l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour une aide sur le secteur du Hâble d'Ault qui pourrait être de 40 266 €/an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de se faire financer par l'Agence de l'Eau Artois Picardie une partie de l'entretien de la gestion courante des Milieux Naturels et a autorisé le Président à signer, le cas échéant, les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

3. Renouvellement des plans de gestion des sites Hâble d'Ault, Réserve Naturelle Régionale du Bois des Agneux, Dunes du massif du Marquenterre, Falaises et Bois du Rompval

Plusieurs plans de gestion sont aujourd'hui arrivés à échéance. Il est nécessaire de procéder à leur renouvellement.

Afin d'assurer l'élaboration des nouveaux plans de gestion, le budget est estimé à 250 000 euros sur 3 ans.

Il est à noter que l'Agence de l'Eau prévoit également une aide forfaitaire pour la réalisation de plans de gestion des milieux naturels.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de renouvellement des plans de gestion présentés ci-dessus et a autorisé le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Artois Picardie à hauteur d'une aide de 250 000 € pour 3 ans.

*Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15*

Poursuite de l'animation des sites Natura 2000

1. Renouvellement du programme d'animation pour l'année 2022

Chaque année, le Syndicat Mixte bénéficie des aides financières de l'Etat et de l'Europe pour mettre en œuvre la politique Natura 2000 sur la Côte Picarde. En 2022, il est proposé de poursuivre l'animation des sites Natura 2000.

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2022 est de 94 590 € TTC correspondant, pour l'essentiel, à des dépenses de personnel. Il est à noter que l'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (FEADER) attribueront au Syndicat Mixte une aide publique à hauteur de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de poursuivre l'animation sur les sites Natura 2000.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

2. Convention de partenariat avec « Les Blongios, la nature en chantier »

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte fait intervenir l'Association Blongios pour réaliser des chantiers manuels d'arrachage ou de débroussaillage.

Le coût de cette opération est de 2 420 € TTC. Une convention doit être signée avec cette Association.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'Association Les Blongios et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 15

➤ Mise en œuvre du programme Grand Site

1. Actualisation de l'étude de fréquentation touristique et de mobilité

Dans le cadre du renouvellement de la labellisation du territoire Grand Site Baie de Somme, le programme d'actions prévoit l'actualisation de l'étude de fréquentation touristique réalisée en 2012-2013.

Elle portera sur l'évolution de la fréquentation touristique sur le territoire et permettra d'avoir une vision plus générale de la mobilité et des usages touristiques.

L'étude sera réalisée de mars 2022 à mai 2023.

Son coût est de 100 000 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Partenaires financiers	Montant en € TTC	Répartition
Etat	50 000	50 %
SMBS (Conseil Départemental de la Somme)	50 000	50 %
Total	100 000	100 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'Association Les Blongios et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

2. Étude de fréquentation touristique et de mobilité sur le Grand Site Baie de Somme

Un marché va être lancé pour la réalisation d'une étude de fréquentation touristique et de mobilité sur le Grand Site Baie de Somme.

Il est estimé à 90 000 € HT.

La durée du marché est de 15 mois. Son financement est assuré à hauteur de 50 % par les crédits Etats (DREAL) et 50% par le Syndicat Mixte (dotation CD80).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché d'étude de fréquentation touristique et de mobilité sur le Grand Site Baie de Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

3. Subvention de fonctionnement 2022

Comme vous le savez, l'Etat dispose d'une enveloppe annuelle dédiée à la mise en œuvre des actions du Grand Site. Il apparaît possible d'obtenir le financement de frais de fonctionnement sur la base d'un programme d'actions.

Je vous rappelle que le programme 2018-2023 du Grand Site comporte avec 88 actions dont 45 sont portées par l'équipe Grand Site.

Nous avons fait une demande d'aide auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour permettre de répondre à ce besoin à hauteur 151 220 € (coûts de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette demande auprès des services de l'Etat pour l'année 2022 et a autorisé le Président à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme

1. Subvention de fonctionnement 2022

Depuis plusieurs années, l'Etat nous alloue une subvention de fonctionnement à la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme de 120 000 €.

Compte-tenu de l'évolution des besoins sur la Réserve Naturelle Nationale et du renforcement de l'équipe garderie, l'Etat s'est engagé à pérenniser cette aide à hauteur de 215 000 € pour les années à venir.

Je vous informe que le budget estimatif de fonctionnement 2022 pour la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme est de 303 950 € se répartissant comme suit :

- 273 830 € de dépenses de personnel (à titre exceptionnel car salaires de deux « directeurs » en début d'année et prolongation du salaire de la chargée de mission réalisation du plan de gestion) ;
- 30 120 € de frais de fonctionnement (notamment avec la création d'une brigade équestre).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de cette demande auprès des services de l'Etat pour l'année 2022 et a autorisé le Président à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

21 - Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées - Magazine « Baie de Somme – Picardie maritime »

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (BS3V) éditent chacun un magazine.

Il semble opportun de ne mettre en place qu'un seul support de communication mettant en valeur les compétences et les actions communes des 2 Syndicats.

Une convention doit être signée entre les deux structures afin de fixer les modalités de participation financière à la création, à l'impression et la diffusion du magazine à l'échelle des 147 communes portant sur le territoire du Parc Naturel Régional et celui du Syndicat Mixte.

La prise en charge financière sera répartie par moitié.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat entre les deux Syndicats Mixtes et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

22 – Maison de la Baie de Somme

1. Acquisition des terrains de Monsieur François LECLERCQ

Une promesse de vente a été signée avec Monsieur LECLERCQ pour l'achat des parcelles sises Commune de Lanchères, pour un prix total de 22 341 €.

Une indemnité d'éviction d'un montant de 6 093 € doit être versée au GAEC de l'ANGLE qui est locataire desdites parcelles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte de vente par devant Maître SIGWALD ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

2. Mission d'étude et d'aménagement - Avenant n° 2 au marché avec la société KASCEN

Un marché d'études et de travaux d'aménagement dans le cadre de la valorisation de la Maison de la Baie de Somme a été signé à la société KASCEN pour un montant de 396 500 € HT.

Un premier avenant avait porté le marché à 515 927€ HT.

Suite à notre demande, des ajustements qui ont porté essentiellement sur la signalétique directionnelle, les dioramas et les différentes salles de projections ont été réalisés. Un second avenant est donc nécessaire.

Le montant de la plus value s'élève à 38 747 € HT.

Le montant des travaux passe à 554 674 €HT, soit une augmentation de 7,51% par rapport à l'avenant n°1 et d'environ 39,89 % par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux de la Maison de la Baie et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 21

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 15

La séance est levée à 12 Heures 00.

*Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le
20 décembre 2021.*

*Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les
membres du Comité Syndical en date du 28 janvier 2022.*

